

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 JANVIER 2021**

Présents : MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mmes Julie MALLON, Karine LADET, Laure VIELFAURE, Odile BOISSIN, Laurence TEIL, Marie Laure WESTERLOPPE, MM. Guillaume GRASSET, Thierry BLANC, Régis ARLAUD et Guillaume LOPEZ.

Absents : M. Patrick REY donne pouvoir à Mme Laure VIELFAURE, Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER donne pouvoir à M. Thomas INSELIN.

DESIGNATION COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Guillaume LOPEZ
Mme Laure VIELFAURE
Mme Karine LADET

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Thomas INSELIN
Mme Odile BOISSIN
M. Thierry BLANC

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur André LAURENT, le Maire.

Membres titulaires :

M. Guillaume LOPEZ
Mme Laure VIELFAURE
Mme Karine LADETC

Membres suppléants :

M. Thomas INSELIN

Mme Odile BOISSIN

M. Thierry BLANC

Le Conseil a voté à l'unanimité.

REPRISE EPICERIE-BAR :

Le Maire rappelle que pour finaliser la reprise de l'épicerie-bar du village, le Conseil doit délibérer sur plusieurs points :

- **Contrat Location Gérance :**

Le Maire rappelle la création d'un contrat location gérance et l'aide d'un avocat pour l'écriture juridique de cet acte.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le Contrat Location Gérance avec Mme Candy COURBIS. Le contrat sera annexé à la délibération.

- **Achat licence IV :**

Le Maire expose au Conseil :

L'ancien gérant de l'Épicerie/ Bar l'Eurl « Chez François » propose de vendre sa licence IV à la commune au prix de 10 000€. Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV qui est exploitée au restaurant La Bastide du Soleil.

La municipalité souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien des activités commerciales et touristiques pour un centre bourg de Vinezac attractif et dynamique. .

Ainsi, il est proposé au conseil de racheter la licence IV au prix de 10 000€ et de la laisser dans l'Épicerie/ Bar du Château Julien pour que la nouvelle gérante puisse l'exploiter.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à l'achat de cette licence qui est financée au BP 2021 par les restes à réaliser à l'article 205 et autorise le maire à signer toutes les démarches administratives concernant cette cession.

- **Achat de matériel d'occasion :**

Le Maire expose au Conseil :

Il est fait une proposition de rachat de matériel d'occasion pour l'exploitation de l'unique épicerie/ bar du centre-bourg, située au Château Julien. Il s'agit de racheter une partie du matériel de la société « Chez François ». Ce matériel d'occasion sera utilisé pour la nouvelle épicerie/bar qui sera aménagée dans les mêmes locaux rénovés.

La liste du matériel d'occasion a été chiffrée d'un commun accord pour un montant TTC de 12 500€. Cette liste et les factures d'origine seront annexées au contrat.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à l'achat du matériel au prix de 12 500€ qui est financé au BP 2021 par les restes à réaliser.

CREATION POSTE AGENTS POLYVALENTS DANS LE CADRE DE CONTRATS AIDES PEC :

Le Maire signale que Mme Mazière termine son contrat au service scolaire fin février 2021 et qu'elle ne souhaite pas le prolonger. Le Maire propose de continuer ce service dans le cadre d'un contrat aidé PEC de 26 h par semaine pour une durée de 9 mois renouvelable, l'aide de l'Etat étant de 65% du salaire brut.

Il explique aussi que les agents du service scolaire sont fatigués par les mesures renforcées suite à la pandémie (notamment les heures complémentaires) et propose de prendre une personne supplémentaire pour renforcer l'équipe dans les mêmes dispositions qu'indiquées ci-dessus (contrat aidé). La commission scolaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à ces deux recrutements de Contrats Aidés et autorise le Maire à faire les demandes d'aides auprès de l'Etat et le recrutement d'un agent à partir du 1^{er} février 2021 et du second à partir du 1^{er} mars 2021 en partenariat avec la Mission Locale d'Aubenas.

Le Conseil municipal souhaite remercier toute l'équipe du service scolaire pour le travail effectué dans des conditions pas toujours faciles.

CONVENTION ATC (Assistance Technique aux Collectivités) :

Le Maire propose au conseil de renouveler la convention ATC avec le Département à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée possible de 3 ans.

Il signale que le service effectué ces dernières années nous donne entière satisfaction.

La convention a pour objet une offre d'assistance technique à la commune pour, à sa demande, des conseils d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre de travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

La participation financière annuelle est de 3 265€ ht soit 3 918€ TTC.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à signer la convention avec le Département qui prend effet au 1^{er} janvier 2021.

DIVERS :

DIA

Le Maire demande au Conseil s'il souhaite préempter un terrain « Propriétaire M. Maurice Mercier » situé aux Crozes section N°E 2731 surfaces 1870 m² aux prix de 75 000 €.

Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas préempter ce bien.

Séance levée à 20 h 50.